

Le tableau suivant fait voir les détails des différents articles importés pour consommation domestique, d'après les dispositions du traité français, de la date où il a été mis en vigueur (14 octobre 1895) au 30 juin 1901 avec les totaux pour l'année 1896-1901.

Articles.	Taux des droits	IMPORTÉS.		ENTRÉS POUR CONSOMMATION.		Droits.
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	
			\$		\$	\$
Amandes, écossées. . liv.	3½c. par liv . . .	245,241	66,801	260,764	72,015	8,692
" non-écoss. " . . .	2c. " . . .	347,451	38,130	405,527	43,117	8,111
Noix d'Amérique . . .	2c. " . . .	3,829	356	11,120	1,129	222
Noix ( <i>walnuts</i> ) n.-éc. "	2c. " . . .	794,400	65,910	752,714	62,434	15,054
Noix, toutes aut., n.a. s., non-écossées. "	2c. " . . .	170,478	17,526	160,118	16,900	3,262
Noix, t. a., n.a.s., écoss. "	2c. " . . .	144,973	18,739	156,307	21,039	3,126
Prunes . . . . .	¾c. " . . .	716,564	17,839	587,563	15,263	3,917
Savon de castille. . . . "	1c. " . . .	602,680	28,589	624,060	29,353	6,241
Vins, non-mousseux, contenant 26 pour 100 ou moins de spir. galls.	25c. par gall . . .	190,939	124,359	216,437	132,052	54,109
Champagne, en bout., contenant chacune de pas moins d'une pinte mais plus d'une pinte vieille mesure. . douz.	\$3.30 par douz.	6,166	84,303	5,575	76,308	18,410
Champagne, en bout. contenant pas plus qu'une chop. mais plus qu'une demi-chop., vieille mes. "	\$1.65 par douz.	19,502	134,362	15,957	103,986	26,368
Champ. en bout., con. une demi-chopine chaque ou moins. "	82c. par douz. . .	936	2,143	868	2,113	712
Champ. en bout., con. plus qu'une pinte chacune. . . . .	\$3.30 par douz et 13 gall. . . } \$1.65 par gall. 21 douz. }		367	{ 29 } { 44 }	803	167
Totaux, 1901 . . . . .			599,424		576,512	148,331
" 1900. . . . .			616,317		573,036	151,990
" 1899. . . . .			572,037		557,246	153,509
" 1898. . . . .			474,951		445,738	136,239
" 1897. . . . .			393,430		424,032	130,120
" 1896. . . . .			256,368		284,414	82,235

NOTE—Les articles ci-haut mentionnés sont compris dans tous les tableaux d'importations.